



LAMBALLE

PROCES VERBAL DE CONSTATATION D'AFFICHAGE

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux du mois de septembre,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal BUART Fabienne
Brigadier ALLAIN Jean Baptiste

Vu les articles 21-2, 537 et D15 du Code de Procédure Pénale,
l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure, en uniforme et
revêtu(s) des insignes de notre fonction, en exécution des ordres
reçus, sommes intervenus et avons constaté ce qui suit :

PV N° 202109 0007

Carte Grise :

Date de délivrance :
1ère Mise en Circul. :
Type de véhicule :

Destinataires :

- Monsieur le Maire de LAMBALLE-ARMOR
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la Police Municipale
- Le service Urbanisme
- Archives Police Municipale

Le vingt deux septembre deux mille vingt et un, à dix heures et quarante minutes, suite à réquisition du service urbanisme de Lamballe-Armor/Lamballe Terre & Mer sur recommandation du commissaire enquêteur, constatons l'affichage d'un avis d'enquête publique conjointe portant sur la modification du plan local d'urbanisme de la commune le Lamballe.

L'affiche est apposée sur le panneau d'information implanté dans le hall du service urbanisme Lamballe Terre & Mer, au rez de chaussée du bâtiment Saint Martin, rue Saint Martin à Lamballe-Armor (22400).

Joignons le cliché photographique du lieu au présent rapport.

Fait et transmis à toutes fins utiles.

Signature du PV N°2021 090007

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale

Nicole LECORGNE
Directrice Vie de la Cité

Photo N°1 - <Nouvelle photo>

